

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	6,1(1)							
Latérales - m (min. / totales)	2/4							
Arrière - m (min.)	7,6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)	/11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83							
Largeur - m (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	650							
Largeur du terrain - m (min.)	15							
Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
Projet intégré								

Zone H-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6,1(1)								
Latérales - m (min. / totales)	2/4								
Arrière - m (min.)	7,6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)	/11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83								
Largeur - m (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557								
Largeur du terrain - m (min.)	18								
Profondeur du terrain - m (min.)	28								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)								
Projet intégré									

Zone H-2

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6,1(1)								
Latérales - m (min. / totales)	2/4								
Arrière - m (min.)	7,6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)	/11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83								
Largeur - m (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557								
Largeur du terrain - m (min.)	18								
Profondeur du terrain - m (min.)	28								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)								
Projet intégré									

Zone H-3

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	9,1(1)							
Latérales - m (min. / totales)	3/6							
Arrière - m (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)	/11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83							
Largeur - m (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	880							
Largeur du terrain - m (min.)	22							
Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
Projet intégré								

Zone H-4

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant								
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées								
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique								
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant - m (min.)	7,6(1)							
	Latérales - m (min. / totales)	2/4							
	Arrière - m (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)	/11							
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	83							
	Largeur - m (min.)	9							
	Taux d'implantation - % (max.)	30							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	880							
	Largeur du terrain - m (min.)	22							
	Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
	Projet intégré								

Zone H-5

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	7,6(1)							
Latérales - m (min. / totales)	2/4							
Arrière - m (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)	/11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83							
Largeur - m (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	880							
Largeur du terrain - m (min.)	22							
Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
Projet intégré								

Zone H-6

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	15(1)							
Latérales - m (min. / totales)	6/12							
Arrière - m (min.)	15							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)	/13							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110							
Largeur - m (min.)	12							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	2554							
Largeur du terrain - m (min.)	30							
Profondeur du terrain - m (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
Projet intégré								

Zone H-7

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•(2)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	7,6(1)								
Latérales - m (min. / totales)	2/4								
Arrière - m (min.)	9								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)	/11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83								
Largeur - m (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557								
Largeur du terrain - m (min.)	18								
Profondeur du terrain - m (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)								
Projet intégré									

Zone H-8

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

(2) Un gîte touristique (B&B) est autorisé de façon accessoire à un usage H1 et doit respecter les conditions édictées à l'article 2.4.6 du Règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant								
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées								
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle	•							
P2	Utilité publique	•							
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine		•						
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant - m (min.)	12(1)							
	Latérales - m (min. / totales)	3/6							
	Arrière - m (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	80							
	Largeur - m (min.)	7,5							
	Taux d'implantation - % (max.)	40							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	900							
	Largeur du terrain - m (min.)	30							
	Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
	Projet intégré								

Zone H-9

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	9(1)								
Latérales - m (min. / totales)	3/6								
Arrière - m (min.)	12								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)	/11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	97								
Largeur - m (min.)	11								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	1393								
Largeur du terrain - m (min.)	25								
Profondeur du terrain - m (min.)	38								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)								
Projet intégré									

Zone H-10

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) la marge avant secondaire minimale peut être réduite à 5 m

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6,1								
Latérales - m (min. / totales)	2/4								
Arrière - m (min.)	7,6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)	/11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83								
Largeur - m (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	45								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557								
Largeur du terrain - m (min.)	18								
Profondeur du terrain - m (min.)	28								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)								
Projet intégré									

Zone H-11

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	7,5							
Latérales - m (min. / totales)	3/7							
Arrière - m (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)	/11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83							
Largeur - m (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	45							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	650							
Largeur du terrain - m (min.)	15							
Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)							
Projet intégré								

Zone H-12

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•(1)	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale			•	•					
H4 Multifamiliale					•				
H5 Habitation collective					•				
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•		•		•				
Jumelé				•					
Contigu		•							
Marges									
Avant - m (min.)	7	7	7	7	7				
Latérales - m (min. / totales)	3/6	0/3	3/6	0/3	3/6				
Arrière - m (min.)	10	10	10	10	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)	/11	/11	/15	/15	/15				
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83	83	83	97				
Largeur - m (min.)	9	9	9	9	11				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557	400	650	650	880				
Largeur du terrain - m (min.)	18	13	15	15	22				
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		(25/-)	(25/-)	(25/-)	(25/-)				
Projet intégré		•	•	•	•				

Zone CU-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Un logement accessoire est autorisé de façon accessoire à un usage H1 en structure isolée et doit respecter les conditions édictées à l'article 2.4.4 du Règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•	•					
H3 Trifamiliale		•	•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Habitation collective				•				
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local								
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement								
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration								
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•		•				
Jumelé			•					
Contigu	•							
Marges								
Avant - m (min.)	7	7	7	7				
Latérales - m (min. / totales)	0/3	3/6	0/3	3/6				
Arrière - m (min.)	10	10	10	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)	/11	/11	/11	/11				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83	83	97				
Largeur - m (min.)	9	9	9	11				
Taux d'implantation - % (max.)	30	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	650	650	880				
Largeur du terrain - m (min.)	13	15	15	22				
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)	(25/-)	(25/-)	(25/-)				
Projet intégré	•	•	•	•				

Zone CU-2

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•(1)	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale			•	•					
H4 Multifamiliale					•				
H5 Habitation collective					•				
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local									
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement									
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement									
C6 Commerce de restauration									
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•		•		•				
Jumelé				•					
Contigu		•							
Marges									
Avant - m (min.)	7	7	7	7	7				
Latérales - m (min. / totales)	3/6	0/3	3/6	0/3	3/6				
Arrière - m (min.)	10	10	10	10	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)	/11	/11	/11	/11	/11				
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83	83	83	97				
Largeur - m (min.)	9	9	9	9	11				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	557	400	650	650	880				
Largeur du terrain - m (min.)	18	13	15	15	22				
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		(25/-)	(25/-)	(25/-)	(25/-)				
Projet intégré		•	•	•	•				

Zone CU-3

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Un logement accessoire est autorisé de façon accessoire à un usage H1 en structure isolée et doit respecter les conditions édictées à l'article 2.4.4 du Règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant								
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées								
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique								
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé								
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant - m (min.)								
	Latérales - m (min. / totales)								
	Arrière - m (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Largeur - m (min.)								
	Taux d'implantation - % (max.)								
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain - m (min.)								
	Profondeur du terrain - m (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)								
	Projet intégré								

Zone CN-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant								
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées								
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique								
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé								
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant - m (min.)								
	Latérales - m (min. / totales)								
	Arrière - m (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Largeur - m (min.)								
	Taux d'implantation - % (max.)								
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain - m (min.)								
	Profondeur du terrain - m (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)								
	Projet intégré								

Zone CN-2

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant	•							
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées		•						
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique			•					
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine				•				
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)		15	15	15					
Latérales - m (min. / totales)		6/12	6/12	6/12					
Arrière - m (min.)		20	20	20					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/3	1/3	1/3					
En mètres (min. / max.)		/15	/15	/15					
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		150	150	150					
Largeur - m (min.)		9	9	9					
Taux d'implantation - % (max.)		50	50	50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		3	3	3					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		900	1100	900					
Largeur du terrain - m (min.)		30	30	26					
Profondeur du terrain - m (min.)		26	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)									
Projet intégré									

Zone I-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	•
P.I.I.A.	•
PAE	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel	•							
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile	•							
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte	•							
C8	Commerce contraignant	•							
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées		•						
I2	Industrie avec contraintes importantes		•						
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique			•					
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine					•			
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles					• (1)			
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)		15	15	15	15				
Latérales - m (min. / totales)		6/12	6/12	6/12	6/12				
Arrière - m (min.)		20	20	20	20				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/3	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)		/15	/15	/15	/15				
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		150	150	150	150				
Largeur - m (min.)		9	9	9	9				
Taux d'implantation - % (max.)		50	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		3	3	3	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		900	1100	900	1100				
Largeur du terrain - m (min.)		26	30	26	30				
Profondeur du terrain - m (min.)		30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)									
Projet intégré									

Zone I-2

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	•
P.I.I.A.	•
PAE	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) GM101, GM201, GM202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local			•					
C2 Commerce artériel								
C3 Hébergement			•					
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement			•					
C6 Commerce de restauration			•					
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce contraignant								
I - Industrie								
I1 Industrie avec contraintes limitées								
I2 Industrie avec contraintes importantes								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	7,5	7,5	7,5					
Latérales - m (min. / totales)	3/7	3/7	3/7					
Arrière - m (min.)	9	9	9					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)	/11	/11	/11					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83	83					
Largeur - m (min.)	9	9	9					
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45					
Nbre de logements par bâtiment (max.)			4					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	500	650					
Largeur du terrain - m (min.)	13	15	15					
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte			•					
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)	(25/-)	(25/-)					
Projet intégré								

Zone M-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local		•							
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement		•							
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement		•							
C6 Commerce de restauration		•							
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive			•						
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine				•					
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6,1	6,1	9						
Latérales - m (min. / totales)	2/4	2/4	3/6						
Arrière - m (min.)	7,6	7,6	12						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)	/11	/11	/11						
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83	97						
Largeur - m (min.)	9	9	11						
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	650	1393						
Largeur du terrain - m (min.)	13	15	25						
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	38						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte		•							
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)	(25/-)							
Projet intégré	•								

Zone M-2

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce et service local		•							
C2 Commerce artériel									
C3 Hébergement		•							
C4 Commerce relié à l'automobile									
C5 Commerce de divertissement		•							
C6 Commerce de restauration		•							
C7 Commerce à compatibilité restreinte									
C8 Commerce contraignant									
I - Industrie									
I1 Industrie avec contraintes limitées									
I2 Industrie avec contraintes importantes									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Agriculture urbaine									
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM Gestion des matières résiduelles									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6,1	6,1							
Latérales - m (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière - m (min.)	7,6	7,6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)	/11	/11							
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	83	83							
Largeur - m (min.)	9	9							
Taux d'implantation - % (max.)	45	45							
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	557							
Largeur du terrain - m (min.)	14	18							
Profondeur du terrain - m (min.)	28	28							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte		•							
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	(25/-)	(25/-)							
Projet intégré	•								

Zone M-3

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C - Commerce								
C1	Commerce et service local							
C2	Commerce artériel							
C3	Hébergement							
C4	Commerce relié à l'automobile							
C5	Commerce de divertissement							
C6	Commerce de restauration							
C7	Commerce à compatibilité restreinte							
C8	Commerce contraignant							
I - Industrie								
I1	Industrie avec contraintes limitées							
I2	Industrie avec contraintes importantes							
P - Public								
P1	Publique et institutionnelle							
P2	Utilité publique							
R - Récréation								
R1	Extensive	•						
R2	Intensive	•						
A - Agricole								
A1	Agriculture urbaine		•					
GM - Gestion des matières résiduelles								
GM	Gestion des matières résiduelles							
CN - Conservation								
CN1	Conservation			•				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)		9	9					
Latérales - m (min. / totales)		3/6	3/6					
Arrière - m (min.)		12	12					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)		1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)		/11	/11					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		97	97					
Largeur - m (min.)		11	11					
Taux d'implantation - % (max.)		30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)		1393	1393					
Largeur du terrain - m (min.)		25	25					
Profondeur du terrain - m (min.)		38	38					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)								
Projet intégré								

Zone R-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires
à la zone

Inondation	•
Glissement de terrain	
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce contraignant								
I - Industrie									
I1	Industrie avec contraintes limitées								
I2	Industrie avec contraintes importantes								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle	•							
P2	Utilité publique								
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Agriculture urbaine								
GM - Gestion des matières résiduelles									
GM	Gestion des matières résiduelles								
CN - Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant - m (min.)	12							
	Latérales - m (min. / totales)	3/6							
	Arrière - m (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	80							
	Largeur - m (min.)	7,5							
	Taux d'implantation - % (max.)	40							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	900							
	Largeur du terrain - m (min.)	30							
	Profondeur du terrain - m (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)								
	Projet intégré								

Zone P-1

Vaudreuil-sur-le-Lac

Informations supplémentaires à la zone

Inondation	
Glissement de terrain	•
Contrainte sonore	
P.I.I.A.	
PAE	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur